



FABRICATION BIERE

Par sonia

Bonjour

Je souhaite fabriquer ma propre bière à domicile et je ne sais pas combien de litres je peux stocker et si je dois payer des droits d'accises.

Que dois-je faire pour cela?

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement,

MMe Ozanne

Par Tisuisse1

S'agissant de boisson alcoolisée, voir les services fiscaux car, pour ça, il vous faut une habilitation spéciale.